

AGENT DE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS

PUBLIC :

Tout public.

PRÉREQUIS :

- Savoir lire, écrire et parler français,
- Être âgé de plus de 18 ans,
- Répondre favorable à l'évaluation d'entrée en formation,
- Être apte à la visite médicale.

DURÉE DE LA FORMATION :

Remise à niveau : 110 heures
Soutien individualisé : 115 heures
CCP 1, 2, 3 : 246 heures/CCP
Immersion en entreprise : 210 heures
Examen : 14 heures

Durée totale max. : 1187 heures

Les parcours de formation sont individualisés, la durée totale de formation par candidat est défini lors de la réunion d'information collective.

(présence obligatoire pour toute inscription.)

HORAIRES :

Du lundi au vendredi :
8h00-12h00 puis 13h00-16h00.

PARTICIPANTS :

Maximum 12 candidats par session.

LIEUX :

Sur l'un de nos centres agréés :
CAYENNE - Dégrad des cannes,
KOUROU - ZI Pariacabo,
St LAURENT - Av. Gaston monnerville.

INSCRIPTIONS ET DATES :

Les inscriptions doivent être réalisées une semaine avant le début de la formation.
Nous contacter pour plus d'information.
Tél. : 0594.31.36.70,
E-mail : secretariat@formationdom.fr.

PROFIL DES FORMATEURS :

Formateurs expérimentés avec 5 années d'expérience professionnelle dans ce domaine d'activité minimum et 2 années d'expérience dans la formation minimum.

VALIDATION VISÉE :

Titre professionnel de niveau 3 (CAP/BEP).

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Évaluation par un jury habilité au vu du référentiel de certification soit :

- Une mise en situation professionnelle,
- Un dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP),
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation (ECF),
- d'un entretien avec le jury.

OBJECTIFS :

- Être capable d'effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment, des revêtements intérieurs d'un bâtiment, des menuiseries et fermetures d'un bâtiment.
- Être capable d'effectuer la maintenance améliorative, préventive et corrective d'une installation électrique monophasé.
- Être capable d'effectuer la maintenance améliorative, préventive et corrective de l'installation et des équipements thermiques et sanitaire d'un bâtiment.

CONTENU

Accueil, présentation des objectifs de formation, connaissance de l'environnement professionnel, adaptation du parcours de formation.

Remise à niveau :

Mathématiques/géométrie appliqué au métier.

[Lecture de plan appliqué au métier.](#)

[Connaissance des ouvrages, matériaux et produits.](#)

[Travail en hauteur.](#)

[Habilitation électrique BS/BE manœuvre.](#)

[Habilitation SST + PRAP.](#)

Les aspects liés au développement durable sont étudiés tout au long du parcours de formation.

• CCP 1 : Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment :

Maintenance améliorative et corrective courante des aménagements, des revêtements, des menuiseries et fermetures d'un bâtiment.

• CCP 2 : Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements d'un bâtiment :

Maintenance améliorative, préventive et corrective de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment.

• CCP 3 : Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment :

Maintenance améliorative, préventive et corrective de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment.

[Soutien individualisé.](#)

[Immersion en entreprise.](#)

[Session d'examen.](#)

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Apports théorique par des séance de formation en salle climatisée via support de projection et exposés,
 - Livrets techniques remis aux stagiaires,
 - Exercices pratique de mise en situation sur plateau technique adapté selon le REAC.
- Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.*

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

TAUX D'OBTENTION DES CERTIFICATIONS PRÉPARÉES :

Aucune donnée disponible en 2020.

VALIDATION DE BLOCS DE COMPÉTENCES :

L'obtention de l'ensemble des CCP permet d'accéder au titre professionnel de niveau 3 (CAP/BEP).

Des qualifications partielles, sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP) peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs modules.

A partir de l'obtention d'un CCP, vous pouvez présenter aux autres CCP pour obtenir le titre professionnel dans la limite de la durée de validité du titre.

SUITE DE PARCOURS ET DÉBOUCHÉS :

Un agent d'entretien du bâtiment à la possibilité de travailler pour l'état, une collectivité, une entreprise industrielle ou de service pour entretenir des bâtiments et/ou des installations.
Il peut évoluer après plusieurs années d'expérience et devenir chef d'équipe d'un service de maintenance.

Possibilité de s'inscrire sur le CCP de son choix.

Pour plus d'information nous contacter.